



ACTIFS ET RETRAITÉS, TOUS ENSEMBLE !

EDITO SMPP : INFO IMPORTANTE

Ce sont les syndiqués retraités de notre syndicat qui nous ont informés de cette initiative de l'UFR en direction des actifs futurs retraités.

Bien que dans l'entreprise nous soyons une nouvelle fois en pleine restructuration (ce qui nous occupe beaucoup), il s'agit là d'un sujet très important : la continuité de notre couverture santé avant et après avoir quitté notre travail pour la retraite. Cela représente une avancée sociale non négligeable, pour ma part un élément syndical inconnu, non dispensé dans les formations CHSCT à ce jour ! Nous ignorions ces dispositions légales. Le fait de demander son dossier médical, d'avoir une visite de départ à la Médecine du Travail, ainsi que de faire une intervention auprès de la Sécurité Sociale pour obtenir un **Suivi Médical Post Professionnel**, est nouveau pour nous. Porter à la connaissance des salariés sur le point de partir ces informations, eux qui ont été souvent, tout le long de leur carrière, soumis à des conditions ou expositions de travail dangereuses est indispensable, y compris dans nos professions d'installation et de maintenance électriques.

Je me charge d'alerter les institutions représentatives du personnel, en premier lieu le CHSCT mais aussi les DP et le CE, pour que la question soit posée auprès de nos directions respectives et de diffuser l'information au personnel et à l'ensemble des organisations CGT, SPIE-Est et au-delà pour une prise en compte générale du SMPP.

■ **Michel MANIER**

Secrétaire du Syndicat CGT-SPIE/Est, REIMS

RETRAITE N° 83 DEC. 2016 CONSTRUCTION BOIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR L'UFR DE LA CONSTRUCTION DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT CGT



La Campagne
du **Suivi Médical Post-Professionnel**
en action ...

PAGES 6 à 8



CANCER au Travail :
Ce que coûte l'absence de **Suivi Médical Post-Professionnel**

PAGE 10

DANS CE NUMÉRO :

- Sommes-nous décidés à courber l'échine ?
- Conditions de Travail, dossier et suivi médical
- Entretien : N. MANSOURI
- La campagne du SMPP en actions
- Interview : P. MERCY
- Cancer au travail : le coût
- Interview : F. THIERY-CHERIER
- Exigeons la dissolution de l'OTAN !



RETRAITÉS

SOMMES-NOUS DÉCIDÉS à courber l'échine ???

**LES IDÉES SE FONDENT SUR
UN ENSEMBLE DE CROYANCES,
DE DOCTRINES, POLITIQUES,
RELIGIEUSES, SOCIALES.**

Le libéralisme, sa caractéristique, la finance, ont pris le pouvoir. L'abandon et le renoncement des politiques en sont la cause. Leur allégeance à cette société n'autorise aucune alternative de changement.

Le low-cost, l'ubérisation, l'austérité, la désindustrialisation, sont les seules perspectives qu'ils nous offrent. La soumission totale aux marchés, sans avoir le droit de poser des questions, voire d'émettre un doute sur ce type d'existence nous est imposée ! La voie du peuple est bâillonnée.

Ne nous illusionnons pas ! Il s'agit là d'un premier volet de leur construction machiavélique. Ce qui ne nous a pas encore été annoncé, c'est la disparition d'une grande partie des travailleurs.

Ces dernières décennies une métamorphose s'est opérée : l'exercice d'un métier pour une carrière dans une seule entreprise a totalement disparu. Demain la réduction drastique des heures

de travail sera le lot pour une majorité et à l'inverse une augmentation de celles-ci pour une minorité. Soyons en conscients. La fin de la hiérarchie des normes, l'existence d'un seul contrat de travail à durée déterminée, tous les licenciements facilités, le départ à la retraite reculé, sont les premières pierres de cet édifice.

La course à la rentabilité, la flexibilité, la diminution des « charges » obligent le capitalisme, pour garantir le niveau de rémunération des actionnaires et améliorer l'outil de production, à utiliser comme la seule variable d'ajustement : le salariat.

Le remplacement de la main d'œuvre par des automates, la numérisation et l'utilisation des moyens de communication, annoncent la suppression de milliers d'emplois, supérieure à ce que nous avons connu jusqu'à maintenant. On peut ergoter sur la création de nouveaux métiers de service, la différence sera catastrophique. Il n'est pas question de condamner l'évolution des sciences et des techniques bien au contraire, mais nous sommes en droit de considérer qu'elle doit bénéficier au plus grand nombre !

**DE L'ARGENT IL Y EN A.
C'EST LA VOLONTÉ POLITIQUE
FACE À LA FINANCE
À BRUXELLES QUI MANQUE !**

Cette perspective catastrophique conduit la CGT à dire aujourd'hui avec force qu'il devient urgent de repenser une nouvelle durée du travail hebdomadaire en proposant de passer à 32 heures. Ainsi que de la nécessité de discuter : d'une formation professionnelle performante tout au long de sa carrière, de revenir à un âge de la retraite acceptable, à une protection sociale correspondant aux besoins de notre époque avec une refonte totale de son financement et surtout en augmentant les salaires et les pensions. **La prise en compte de ces revendications nous contraint de dépasser « le syndicalisme de défense pour celui de force de propositions » !**

Le pouvoir, malgré lui, dans un déni de démocratie en promulguant sa « loi travail » nous a donné le moyen pour qu'un vent de prise de conscience émerge, mettons-le à profit dès maintenant. Faisons en sorte que ce souffle se transforme en ouragan ! Ce n'est pas la désinformation et les insultes quotidiennes des médias à l'encontre de la CGT et les attaques de nos militants, qui nous feront plier.

Directeur de la publication :
Michel DIAMANTIS

Conception, réalisation :
Michèle BRAMARDI

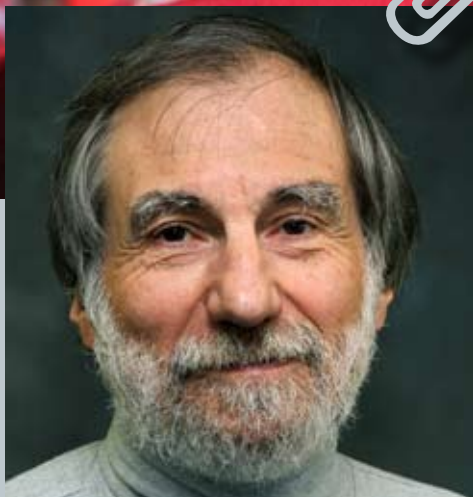
Imprimerie :
BRUNEAUT



www.ufrcba-cgt.com



■ Jean-Claude GUERINEAU
Bureau de l'UFR, Syndicat SPIE REIMS



la cgt
Emploi-Salaire-Retraite
Pénibilité

CONDITIONS DE TRAVAIL DOSSIER et SUIVI MÉDICAL :

à discuter dans toutes les entreprises !

« Ni responsables ni coupables »

voilà ce que crachent à la figure des victimes du travail
les Patrons de la Construction, du Bois et de l'Ameublement !

Ils ont pourtant mis en danger la santé de leurs salariés sans hésiter. Pour eux le profit, pour nous les maladies professionnelles et les accidents du travail !

Pour les travailleurs qui arrivent à l'âge de la retraite, faire reconnaître qu'ils ont été exposés à des produits cancérigènes relève du parcours du combattant. De leur côté, les anciens employeurs qui avaient sans cesse remis à plus tard la délivrance de fiches d'expositions, tentent de cacher sous le tapis les risques qu'ils ont fait courir sciemment aux ouvriers. Ils font tout pour s'exonérer de toute responsabilité financière.

Dans un récent procès, une entreprise a obtenu que l'Etat prenne à sa charge une partie des indemnités qu'elle avait été condamnée à payer au motif que la puissance publique avait fermé les yeux sur l'insuffisance des protections sur les chantiers.

Bilan : tant pis si la course au profit détruit la santé des travailleurs et l'équilibre de leur famille, la collectivité n'a qu'à payer.

C'est la double peine : la maladie puis l'impôt.

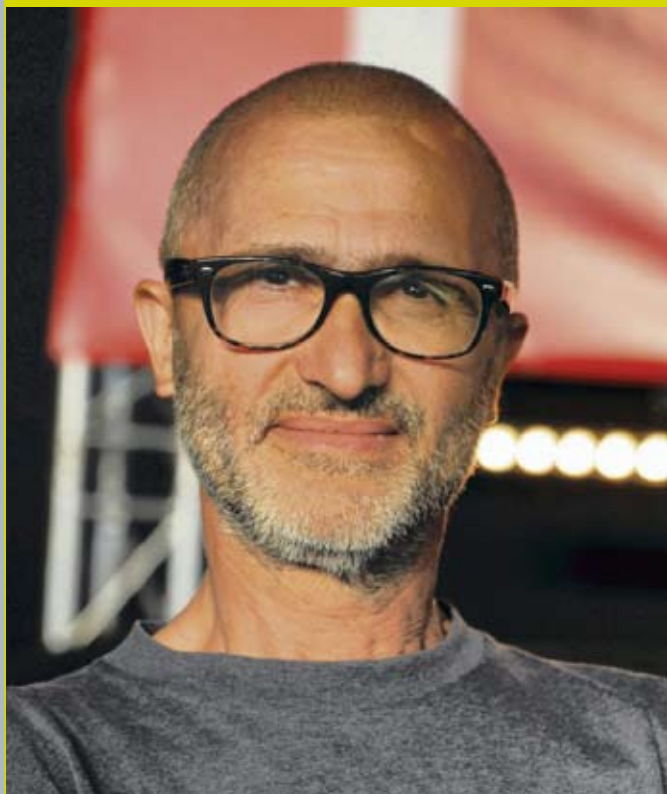
Quant à la politique de santé publique, elle se préoccupe plus des coûts qu'engendreraient un suivi médical généralisé à tous les travailleurs ayant été soumis à des expositions potentiellement dangereuses que de la prise en compte précoce de leur pathologie dont on sait pourtant qu'elle est un élément essentiel de lutte contre le cancer.

Les militants de l'UFR se battent d'abord pour bénéficier d'un suivi médical de qualité garantissant à tous les meilleurs conditions de maintien en bonne santé mais aussi pour obtenir réparation du préjudice subi et surtout pour que cela cesse !

Certaines de nos sections ont organisé ou vont organiser des rencontres avec les syndicats d'actifs pour coordonner des actions communes, dénoncer l'insuffisance flagrante de la loi « *pénibilité* » qui par son inapplicabilité, pérennise les situations à risques.

Michel DIAMANTIS
Secrétaire Général UFR CBA

ENTRETIEN



NASSER MANSOURI GUILANI

Economiste de la CGT

Pourquoi tant de réticences ?

Le coût des **Accidents du Travail**, des **Maladies Professionnelles** et de la **Pénibilité**



RCBA

Quel est le coût des « économies » sur la prévention des Accidents du Travail, des Maladies Professionnelles et de la Pénibilité en France ?

NASSER

La non prévention engendre de la souffrance pour les travailleurs et fait perdre chaque année 80 milliards d'euros à la France, ce qui représente 4 points de PIB à comparer au fameux objectif des 3 % de déficit public maximum au nom duquel le gouvernement impose l'austérité.

RCBA

Tu penses que les gouvernements successifs n'ont pas suffisamment pris leurs responsabilités quant à la Pénibilité et aux AT/MP qui en découlent ?

NASSER

Dans un premier temps il aurait fallu que les Pouvoirs Publics acceptent de regarder franchement le problème. Dans un second temps, il faut prendre des mesures concrètes. Les Pouvoirs Publics ne devraient pas laisser les entreprises économiser sur la prévention au détriment de la santé des travailleurs. Rappelons que la formation est un des éléments permettant de limiter les Accidents du Travail.

RCBA

Le refus des entreprises d'investir autant que nécessaire dans la prévention provient-il uniquement d'une volonté d'abaisser le coût du travail ?

NASSER

Les entreprises cherchent à externaliser le coût des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles en les faisant supporter par la collectivité. Ce choix brutal d'économiser sur la sécurité des travailleurs pour maximiser le profit a aussi un aspect idéologique important car la prise en compte ou non de la pénibilité est sous-tendue par l'approche de ce qu'est le travail. Pour le libéralisme le travail est une marchandise négociée, alors que pour nous il doit être le vecteur de l'épanouissement de l'être humain. Cette opposition sur ce qu'est le travail est centrale.

RCBA

Merci NASSER, tu nous permits de mieux cerner les enjeux cachés et surtout merci de montrer qu'aujourd'hui comme hier la notion même de travail reste au cœur de l'affrontement idéologique qui nous oppose au patronat.



PRO BTP, LE MEILLEUR DE MA PROTECTION SOCIALE

SANTÉ
PRÉVOYANCE
RETRAITE
ÉPARGNE
ASSURANCES
ACTION SOCIALE
VACANCES

 **PRO BTP**
GROUPE

■ La CGT a engagé une campagne pour le Suivi Médical. Il s'agit d'une démarche qui doit mobiliser les actifs et les retraités.

Campagne du SUINI

JOURNÉES D'ÉTUDE SUR LES RETRAITES

USCBA PARIS – 6 ET 7 OCT. 2016

L'USCBA de Paris avec l'UFR

a organisé les 6 et 7 octobre une journée et demie d'études sur les retraites.

Douze camarades des syndicats de l'USCBA Paris ont participé à cette initiative.

1^{ÈRE} PARTIE

La première partie était présentée par Nicole, du syndicat APAS : après un petit historique de nos systèmes de retraites en France, a été développé le thème « **Comment constituer un dossier retraite** ».

Les participants ont ainsi pu avoir les éléments leur permettant ensuite dans leur syndicat, dans leur entreprise, de conseiller les salariés qui vont partir en retraite.

L'essentiel a été passé en revue : comment préparer son dossier retraite, les démarches à faire ... etc.

Un point particulier a notamment été fait sur le **Suivi Médical Post-Professionnel (SMPP)** de manière à faire en sorte que le plus grand nombre possible de salariés fassent l'objet d'un suivi médical sur le compte des Accidents de Travail / Maladies Professionnelles, et donc pris en charge par l'employeur.

Tout cela a été d'une grande utilité et très bien apprécié par les camarades présents.

2^E PARTIE

La deuxième partie a été consacrée au thème de la **Continuité Syndicale** présentée par le camarade **Marcel SCHMITLIN**, de l'UFR, qui nous a convaincu de l'importance que nos camarades qui partent en retraite restent syndiqués à la CGT.



Sur Paris, il y a un Syndicat des Retraités de la Construction, très actif. Nos camarades retraités sont utiles à l'organisation : ils ont une expérience irremplaçable du syndicalisme à faire partager aux camarades actifs. Elle ne doit surtout pas disparaître. Et les retraités ont aussi des revendications spécifiques à défendre.

Je pense que les camarades présents ont bien compris la nécessité de rester syndiqué, même s'ils passent leur retraite en province car la CGT est implantée partout. Nos échanges ont permis de bien les sensibiliser sur cette question de continuité syndicale : la CGT ne disparaît pas lorsque nous prenons notre retraite !

Nous avons été informés de la décision prise par la Confédération et l'Union Confédérale des Retraités (UCR) de faire un courrier en direction des futurs camarades retraités. Décision a été prise au terme de nos journées d'études de mettre à l'ordre du jour, lors de la prochaine Assemblée des Syndicats de l'USCBA Paris la diffusion de cette lettre à tous nos camarades parisiens futurs retraités. En résumé, cette journée et demie d'étude sur les retraites a été très riche et appréciée par les camarades. Je pense que cette initiative gagne à être renouvelée, étendue, et je ne peux qu'engager toutes les USCBA à organiser de telles journées d'étude en direction de leurs Syndicats.

■ **Christian RENARD**
Secrétaire de l'USCBA Paris



MEDICAL en action

ACTIFS ET RETRAITÉS

TOUS ENSEMBLE !

La Petite Entreprise de Négoce de Bois Louis SAVARE était installée sur le port de CAEN depuis 1858. C'est en 1969 que le syndicat CGT sera créé. Il a donc déjà une longue histoire et plusieurs militants s'y montreront très actifs. Le départ à la retraite de ces militants a été compensé par l'engagement de militants plus jeunes qui ont pris la relève.

En 1975 l'entreprise SAVARE s'est déplacée sur une zone industrielle et des changements structurels importants l'ont alors profondément modifiée. Un Grand Groupe Industriel a repris une grande partie de l'activité. SAVARE Bois du nord est devenu PMB Import.

La section des retraités continuera de s'appeler du nom de SAVARE alors que celle des actifs prendra le nom de la nouvelle entreprise. **Pourtant, un lien fort se poursuit entre les camarades actifs et retraités.** C'est ainsi que les deux directions syndicales se sont rencontrées pour réfléchir sur l'implication des anciens militants retraités dans l'action revendicative de PMB Import. Les anciens SAVARE s'étaient mobilisés pour gagner des nouvelles conquêtes sociales et ils avaient obtenu des succès certains. Ils constatent que dans leur ancienne entreprise leurs camarades se battent aujourd'hui pour éviter des reculs. La retraite a éloigné les anciens de leur lieu de travail et leur expérience pourtant utile, n'est plus assez mise à profit. C'est forcément préjudiciable pour le syndicalisme. Les retraités syndiqués CGT sont sortis de l'entreprise, mais pas de la vie active. Ils peuvent toujours mettre leurs compétences au service des salariés.

Une première rencontre entre les Directions Syndicales CGT de la section retraités SAVARE et de celle de PMB Import a permis de constater que des revendications de retraités pouvaient s'exprimer sur le terrain de l'entreprise ou même sur celui de la branche d'activités. Les retraités ont souvent gardé des séquelles de leur ancienne activité professionnelle. Ainsi leur exposition aux risques n'a pas toujours été bien évaluée et aujourd'hui leur santé en souffre. L'exposition aux produits chimiques, les travaux pénibles, les intempéries ou la surcharge de travail, tout cela devrait pouvoir être appréhendé pour un droit à la retraite en bonne santé.

La CGT a engagé une campagne pour le Suivi Médical. Il s'agit d'une démarche qui doit mobiliser les actifs et les retraités. Actifs PMB Import et Retraités SAVARE s'engagent à agir ensemble sur les questions des conditions de travail et de santé des futurs retraités de PMB Import. Ainsi, le Syndicat CGT-PMB Import sensible aux conditions de travail des salariés demandera que tous les salariés qui quitteront l'entreprise aient leur dossier médical personnel et qu'ils passent une visite médicale de fin de carrière. Pour les salariés dont l'état

de santé le nécessite, il exigera qu'ils partent à la retraite avec un suivi médical de prévention. La collaboration des retraités et des actifs devrait permettre que le syndicat PMB Import signale à la section des retraités CGT les syndiqués ou les salariés qui partent en retraite. Elle pourrait alors organiser leur départ en retraite par une aide pour leur dossier, un pot de départ et leur accueil dans la section des retraités. La Section des retraités CGT SAVARE sera au côté du Syndicat CGT d'actifs durant tout le processus et elle participera à toutes les actions qui seront engagées. **Les deux Directions Syndicales sont convaincues que cette coopération contribuera à une meilleure compréhension de l'utilité du syndicalisme de retraités.**



■ **JL. KOZICK** Actif - PMB Import
■ **G. HARDY** Retraité - SAVARE

DALKIA

Rencontre avec les futurs retraités

Nous avons de longue date projeté cette rencontre qui s'est finalement tenue le 15 septembre 2016 vers 17 h dans les locaux de DALKIA à Lyon 8^e. C'est **Martine MICHEL** (retraîtée DALKIA), **Jacques DUBRAY** et **Laurent NEYROUD** (deux responsables de la section syndicale) qui se sont chargés des invitations, de l'accueil. Six personnes ont répondu présent afin d'obtenir un éclairage supplémentaire sur l'acquisition de leurs droits à la retraite. Nous avons abordé successivement l'ensemble des points de la plaquette « **Dossier retraite CGT/UFRCBA** » en tentant de répondre aux questions particulières, sans toutefois aborder certains sujets qui sont selon nous du domaine du confidentiel puisque en rapport avec la santé (proposition est faite de se rencontrer ultérieurement si nécessaire). Nous avons ensuite échangé sur le sujet du **Suivi Médical Post-Professionnel**. La réunion s'est terminée après 19 h par un petit pot « sympa ». ■ **J. BUSSENEAU**
Secrétaire Adjoint de la section LYON

COLAS

Le jeudi 21 Avril 2016, nous avons une réunion au siège de COLAS Valence, avec 2 délégués du Pouzin (07), 2 de Valence (26) et la section des retraités de notre département. Nous avons accepté cette rencontre sans grande conviction, les problèmes de la retraite nous paraissant encore lointains. En fait, la discussion a surtout porté sur nos conditions de travail avec leurs conséquences sur la santé des travailleurs les plus âgés et ensuite durant leur retraite.

Plusieurs éléments sont ressortis de la discussion : ♦ **La nécessité d'une mobilisation constante** pour de meilleures conditions de travail, pour éviter au mieux, maladies et accidents et arriver en retraite dans de bonnes conditions physiques. ♦ **L'importance d'obtenir son dossier médical** en quittant l'entreprise afin de pouvoir justifier de ses périodes d'expositions à des risques en cas de problèmes de santé. ♦ **La bataille à mener dans l'entreprise** et à poursuivre en retraite auprès de la Sécurité Sociale pour obtenir un Suivi Médical pour les travailleurs atteints dans leur santé.

Nous avons fait le lien avec le renforcement de la syndicalisation pour obtenir des résultats et l'utilité du syndicalisme retraités pour contribuer à ces actions et à connaître avec précision les droits des retraités. L'actualité de l'entreprise ne nous a pas laissé le temps de mettre en œuvre notre discussion, mais nous ne l'avons pas oubliée et déjà nous mettons en contact la section des retraités avec un camarade partant en retraite. ■ **L. MANGEMATIN**
Secrétaire du CE Colas Valence

Campagne du SUIVI MEDICAL en action



ISÈRE

EIFPAGE

Le Syndicat d'Entreprise veille à ce que le Suivi Médical soit obtenu pour les salariés partant en retraite et ayant une pathologie reconnue par le médecin du travail.

Le Syndicat revendique le suivi médical pour tous.

SKIS ROSSIGNOL

(80 salariés) Il n'y a pas pour l'instant de démarche du Syndicat sur ces questions.

Il est nécessaire de l'entreprendre.

CIE GENERALE DE CHAUFFE

(Grenoble) Même constat, il n'y a pas de démarche du syndicat pour l'instant.

Cela demeure à faire.

■ **Charles COMBALOT**

ICOPAL

Rencontre avec les futurs retraités

A la demande du syndicat des retraités de la Construction Drôme-Ardèche, nous avons organisé un temps d'échanges avec des salariés, syndiqués ou pas, sur le site d'ICOPAL sas (entreprise produisant des matériaux de construction), autour du lien actifs /retraités, du Dossier Médical de la Médecine du Travail et plus largement sur les conditions de travail.

Tous les participants ont partagé le même constat d'une intensification des cadences de travail, d'un accroissement du nombre d'Accidents du Travail, de jours d'absence en constante augmentation. Le lien avec la retraite en bonne santé a été évoqué, ainsi que l'obligation d'élaborer un plan d'action pour une vie au travail préservant l'intégrité physique et mentale des salariés.

Il est rappelé que l'accès au Dossier Médical de la Médecine du Travail est un droit pour les salariés et une nécessité pour ceux qui cessent leur activité. Le Dossier Médical d'un salarié est établi par le Médecin du Travail. Il retrace, dans le respect du secret médical, les informations relatives à son état de santé, et ce depuis la visite d'embauche. Mais il relate également les expositions auxquelles le salarié a été soumis et contient les avis et propositions du Médecin du Travail. Tous les salariés présents ont bien compris l'importance de ce document et notamment tout le suivi post activité qui en dépend.

Pour être complet, il a été précisé que comme tout autre Médecin, le Médecin du Travail est soumis au secret médical. Il ne peut donc en aucun cas transmettre le contenu de ce Dossier Médical quand bien même fût-ce à l'employeur, hormis ce qui est autorisé par la loi, comme l'avis d'aptitude, par exemple. Pour toute violation de ce secret médical, il peut être condamné pénalement. A l'inverse, le Médecin du Travail ne peut pas se voir reprocher par l'employeur le refus de transmettre des informations contenues dans le dit Dossier.

Enfin, la question du rôle des camarades retraités dans l'entreprise, facilité par leur intégration dans le syndicat, est apparue évidente. Chacun, avec ses expériences, voire ses expertises ne peut qu'enrichir le collectif.

La réunion s'est achevée avec la remise du dossier retraite qui fait le point sur les dernières réformes en cours. Les participants, avant de se séparer, ont souhaité ne pas en rester là et s'engagent à partager les infos et conseils avec les autres salariés de l'établissement, puis à étoffer le groupe en vue d'une autre réunion.

■ **B. TERRASSE**

Secrétaire Adjoint de la section LYON

INTERVIEW

Loire Atlantique



PATRICK MERCY

Secrétaire de l'USCBA Loire Atlantique

RCBA

Patrick, peux-tu nous présenter ton département et votre activité ?

PATRICK

La Loire Atlantique est composée de deux grands pôles industriels, Nantes et St-Nazaire. Actuellement l'activité est plus intense sur St-Nazaire avec le chantier naval et le pôle pétrolier de Donge. Il y a une activité syndicale et des actions importantes sur ces sites, mais aussi une activité inter-entreprises dans et autour des sites et la construction y participe :

→ Nous avons 400 adhérents actifs principalement dans le Bâtiment et les Travaux Publics et quelques difficultés de liaisons avec nos organisations dans le Bois.

→ Nous tenons une Conférence tous les 3 ans, une AG tous les mois et demi et un bureau de 5 membres hebdomadaire.

→ Nous organisons des distributions de tracts sur les chantiers ainsi que la défense des militants sanctionnés.

Les rachats et les restructurations d'entreprises détruisent régulièrement nos organisations. Nous sommes ensuite conduits à reconstruire dans des conditions difficiles, avec moins d'adhérents et moins de militants.

RCBA

Dans votre département il existe de longue date une bonne coopération actifs/retraités. Comment cette activité s'organise-t-elle ?

PATRICK

Les retraités ont entre 1 200 et 1 300 adhérents, dont deux sections d'entreprises à ETPO et SPIE. Le Syndicat Départemental recrute surtout à partir de l'information et l'assistance des retraités sur leurs droits, ce qui lui assure de nombreux adhérents. Nous travaillons ensemble pour l'information et la formation des syndiqués proches de la retraite. Les retraités aident à la réalisation de notre journal mensuel « Le Bâtitisseur » dans lequel deux pages leur sont réservées.

LOI EL KHOMRI ET MÉDECINE DU TRAVAIL

N° 52 du bulletin de l'ANDEVA

Jean-Michel STERDYNIAK Secrétaire du Syndicat National des Professionnels de Santé au Travail (SNPST) a notamment déclaré : « **La loi EL KHOMRI vise à transformer une Médecine de Prévention des risques au travail en une Médecine de Contrôle et de tri des salariés** ».

Les mots « *santé au travail* », « *prévention* » sont absents de ce texte dont le but essentiel est d'encadrer les Médecins du Travail et de sécuriser la situation juridique des employeurs. Les Médecins du Travail devront vérifier

l'aptitude des personnels considérés comme « *à risques* » soit parce qu'ils sont au contact de produits dangereux, soit parce que leur activité peut mettre en danger d'autres personnes. Pour les autres salariés dont beaucoup de femmes le Suivi Médical va se réduire. C'est un virage majeur dans la définition même de la Médecine du Travail. Des décrets vont revoir la périodicité des visites médicales qui devraient avoir lieu tous les 5 ou 6 ans. Le MEDEF souhaite que le Médecin du Travail devienne un

outil de sélection à l'embauche en éliminant les salariés considérés comme « *à risques* ». C'est un retour à l'eugénisme. On régresse de plusieurs décennies.

Le MEDEF reproche aux Médecins du Travail de ne pas faire assez de visites d'embauche. En fait sur 30 millions de visites par an, il y a 22 millions de visites d'embauche dont 15 millions concernent des contrats de moins d'un mois ! Ce ne sont pas les médecins qui sont responsables de cette situation. Ce sont les employeurs et les gouvernements successifs.



CANCER au Travail

**LE COÛT HUMAIN ET FINANCIER
DE CETTE SITUATION EST ÉNORME !**

Ce que coûte l'absence de Suivi Médical Post- Professionnel

■ Alain BOBBIO ANDEVA

Depuis un décret de mars 1993, les retraités et les chômeurs qui ont été exposés à des cancérogènes ont droit à un Suivi Médical Post - Professionnel pris en charge par la Sécurité Sociale. Et pourtant rares sont ceux qui passent les examens auxquels ils ont droit.

Un cas récent suivi par l'ANDEVA : un retraité se met un jour à cracher du sang. Il va voir son médecin. Le diagnostic tombe : cancer broncho-pulmonaire. La tumeur a déjà 6 centimètres. Un médecin lui explique qu'il vivait sans le savoir avec ce cancer depuis plusieurs années, sans ressentir aucun symptôme annonciateur. Il est opéré d'urgence ; on lui enlève deux lobes pulmonaires.

S'il avait bénéficié d'un Suivi Médical par scanner après son départ en retraite, sa maladie aurait sans doute pu être repérée à un stade plus précoce, ses chances de survie auraient été améliorées.

La réglementation existe depuis 23 ans. Si elle reste si souvent lettre morte, c'est que sa mise en œuvre se heurte à la mauvaise volonté des employeurs. C'est aussi parce que les Pouvoirs Publics n'informent pas - ou informent mal - les personnes concernées sur leurs droits.

Ce blocage a pour effet de majorer le coût des traitements et de minorer leur efficacité. Il est générateur de souffrances et de morts évitables. Il renforce la sous-déclaration et l'invisibilité sociale des maladies du travail. Si un cancer professionnel est géré comme une maladie ordinaire, le coût du traitement est mis indûment à la charge de la Branche Maladie de la Sécurité Sociale (financée par les assurés) et non à celle de la Branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles (financée par les employeurs). Et l'incitation financière des entreprises à la prévention disparaît. Faire vivre le droit au Suivi Médical des anciens salariés exposés aux cancérogènes doit être considéré comme une priorité par les Organisations Syndicales et les Associations : pour la réparation des préjudices des victimes et de leurs familles mais aussi pour la Prévention des risques de Maladies Professionnelles.





INTERVIEW

FRANÇOIS THIERY-CHERIER

Secrétaire Général de l'UCR

Enjeux et axes du prochain Congrès de l'UCR



RCBA : Quels sont les principaux enjeux du prochain Congrès de l'UCR et donc ses principaux axes ?

FRANÇOIS THIERY-CHERIER

Le principal enjeu du 11^e Congrès de l'UCR sera celui de **la continuité syndicale** et de **la syndicalisation**. Depuis sa création, l'UCR ne cesse de perdre des adhérents alors que le nombre de retraités lui, n'a pas cessé d'augmenter, pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 16 millions. Comment, dès lors, être véritablement représentatif de ceux-ci ? De plus, il faut nous pencher sur les plus jeunes d'entre nous, sur leurs besoins, leurs revendications. Aujourd'hui cohabitent 3 générations de retraités et leurs besoins ne sont pas identiques.

RCBA : Malgré des actions régulières et de bon niveau, le Gouvernement et le Patronat continuent de réduire sensiblement les conditions de vie des retraités. Comment la question d'élever le niveau de l'action sera portée dans sa préparation et au Congrès ?

FRANÇOIS THIERY-CHERIER

Lors de la préparation du Congrès, nous aurons à discuter des actions qui se sont déroulées pendant le mandat écoulé. Est-ce que l'unité a servi notre cause ou non ?

L'unité est-elle un frein ou un moyen de faire mieux connaître la situation que vivent les retraités ? Voilà quelques questions qui méritent débats, et pas seulement au Congrès, mais dans la préparation. Autre question : Comment faire pour convaincre le plus grand nombre que nos revendications sont justes, que les retraités ne sont pas des nantis, que la retraite c'est un droit et pas une Assurance Sociale ?

RCBA : Progresser dans la continuité syndicale est indispensable pour compenser les pertes d'adhérents et amorcer un renforcement. Une démarche organisée des sections de retraités vers les syndicats d'actifs peut-elle être un atout pour y parvenir ?

FRANÇOIS THIERY-CHERIER

Bien sûr, il nous faut mieux travailler le lien actifs/retraités pour **la continuité syndicale**, mais ce n'est pas simple car trop souvent les actifs sont pris par l'actualité de l'entreprise et ils ne consacrent pas assez de temps à l'organisation. Les retraités seuls, ne gagneront pas cette question. De plus, il ne faut pas une réunion ponctuelle mais un véritable travail de fond et dans le temps. D'ailleurs, beaucoup de retraités n'ont plus accès à leur entreprise, donc

ils connaissent peu les conditions et les dates de départ à la retraite des salariés. Donc, sans l'action des actifs, on aura des difficultés. Par contre, autour d'eux, dans leur famille, ils peuvent agir et renforcer par l'adhésion de nouveaux adhérents à notre organisation. **Il n'y a pas d'âge pour adhérer à la CGT.**

RCBA : Comment travailler à la qualité de vie des sections syndicales pour se renforcer ?

FRANÇOIS THIERY-CHERIER

La qualité de **vie syndicale**, c'est l'affaire de tous et de toutes. Aucune structure de la CGT ne peut se passer de celle-ci, si non, elle met en péril la démocratie interne de la CGT. **La vie syndicale porte bien son nom** : c'est la vie même de notre organisation, le débat, la confrontation des idées et la prise de décision, tout ceci dépend de la vie qui est menée dans le syndicat et donc de sa qualité. Il faut que nos structures invitent aux débats des non-adhérents car, c'est à partir du débat sur tel ou tel sujet, qu'on les convaincra d'adhérer à la CGT. Cela peut se faire dans l'entreprise, mais aussi sur le lieu de vie, la localité, le marché lors de diffusion de tracts ou signatures de pétitions ...

EXIGEONS LA DISSOLUTION DE L'OTAN



Aujourd'hui sous couvert de « *prévenir et de gérer les conflits extérieurs* » l'OTAN sous contrôle des Etats Unis, entraîne avec elle l'Union Européenne. Elle s'arroge unilatéralement le droit d'intervenir à sa guise, dans des zones de conflits de plus en plus éloignées de l'Atlantique Nord et de plus en plus étrangères aux intérêts des populations.

L'OTAN le fait en ignorant ou en négligeant l'avis de l'ONU, en se substituant aux prérogatives de l'Organisation des Nations Unies et en faisant fi du droit international. Elle se veut le régisseur armé du monde.

→ Le Général DE GAULLE avait choisi de sortir de son commandement militaire et de ne plus accueillir en France le siège de son haut commandement. Le Président SARKOZY a réintégré la structure militaire de cet organisme et le Président HOLLANDE l'a confirmée.

Pourtant l'OTAN a perdu sa « *légitimité* » depuis la dissolution du « *Pacte de Varsovie* », elle est devenue le bras armé de la domination des intérêts économiques du capital, comme en témoigne l'article 2 de sa charte :

« En renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées, en développant les conditions propres à assurer la stabilité, elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs lignes politique, économique et sociale »

Il s'agit donc bien d'empêcher les bouleversements sociaux et de garantir les principes du libéralisme et de l'économie de marché.

L'OTAN n'est pas seulement illégitime, elle est aussi contraire au Droit International. Pour cette organisation, la paix ne serait rien d'autre que le produit du rapport de force dont il faudrait veiller à ce qu'il soit constamment favorable aux Etats dominants, notamment aux Etats-Unis.

Pourtant le Droit International demeure : le droit des peuples à disposer d'eux-

mêmes et à choisir leur destin. Les véritables causes des guerres et des conflits sont à rechercher du côté de toutes les injustices sociales, économiques, financières, des xénophobies, des fanatismes, de l'ignorance et de la volonté de domination qui les accompagnent.

Depuis plusieurs mois l'OTAN accentue sa présence dans les Pays de l'Est Européen, elle multiplie les manœuvres militaires aux frontières de la Russie, lors de son sommet de Varsovie de juin dernier, elle a pris des dispositions pour renforcer sa présence dans les Pays Baltes et en Géorgie. Un nouveau climat de guerre froide est en train de s'installer en Europe, ce qui entrainera aussi une augmentation des dépenses d'armement.

La dissolution de L'OTAN est un impératif indispensable pour une paix durable.

■ **Georges LHERICEL**
Ancien Secrétaire Général
Bois-Ameublement



www.ufrcba-cgt.com

FAITES VOTRE JOURNAL !!!

Votre expérience, votre avis, vos idées sont les bienvenus !

propos du pouvoir d'achat des retraités, de la situation des chômeurs âgés, de la pénibilité et du suivi médical ... Faites-nous part de vos expériences, de vos actions et de vos réflexions en remontant l'information à « **Retraite Construction Bois** » - soit par courrier à Montreuil, - soit par Internet.